

# Evaluer des risques professionnels

*Animé par le secteur formation puis  
démultiplié fin 2012*



## Publics

Toute personne désignée par son entreprise pour mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels (EvRP) : fonctionnels « sécurité et santé au travail », encadrants de proximité, membres de CHSCT,...

## Pré-requis

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

## Objectif

Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels (EvRP), dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS ».

## Contenu

Le cadre législatif et réglementaire.

Les principes fondamentaux de l'EvRP.

Les aspects méthodologiques (démarche, outils, ...).

L'évaluation des risques (identification, hiérarchisation des risques, mesures de prévention).

La formalisation des résultats et en particulier dans le « document unique ».

## Méthodes pédagogiques

L'acquisition des compétences « méthodologiques » décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation avec retour d'expériences collectives.

## Durée

2 jours, soit 14h.

Les 2 journées sont séparées et font l'objet d'un travail intersession de la part des stagiaires.

## Validation

A l'issue de cette formation une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.

## Modalités d'inscription en 2012

Inscrivez-vous sur :

<http://www.carsat-sudest.fr>

Espace : [Entreprise](#)

Rubrique : [Formation en prévention](#)